



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Mardi 22 juin 2021]

Date de la convocation

16 juin 2021

Date d'affichage

23 juin 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 5

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Philippe ISSARD, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Anne DUBIER, Arnaud ELGOYHEN, Laurent SQUASSINA, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 67/ 2021

Secrétaire de séance : Philippe ISSARD

OBJET DE DELIBERATION : Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité :

Service	Nombre d'agent	Grade	Durée de travail hebdomadaire	Durée du contrat de travail
CTM : Voirie	1	Agent de maîtrise	35 heures	1 mois

Madame le maire propose aux conseillers d'approuver le recrutement d'un agent contractuel, dans le grade présenté dans le tableau ci-dessus, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

La rémunération sera calculée par référence au grade cité ci-dessus.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VOTE : 2 ABSTENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade présenté dans le tableau ci-dessus, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 23 juin 2021

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20210623-067-2021-DE
Date de télétransmission : 23/06/2021
Date de réception préfecture : 23/06/2021